



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services bancaires

Question écrite n° 1369

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le montant des frais bancaires pour tenue de compte. En effet, pour de nombreuses associations disposant de budgets modestes, le montant des frais de tenue de compte demandés par certains établissements bancaires constitue une source de dépenses conséquente. Aussi et dans la lignée des préconisations du Médiateur de la République, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il compte faire évoluer la législation en la matière afin de permettre une baisse réelle des frais de tenue de compte, notamment pour les associations.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1369

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4460

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)